

L'épargene-logement ou la troisième voie coopérative

Autor(en): **Tille, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft 1902

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025696>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'épargne-logement ou la troisième voie coopérative

Albert Tille • 27 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16750>

Une alternative à la chimère de la propriété individuelle pour encourager la construction

Le Conseil fédéral ³ s'allie à la majorité des cantons et à la gauche parlementaire pour rejeter la double initiative des milieux immobiliers sur l'épargne-logement. Les allègements financiers proposés diminueraient les recettes publiques et favoriseraient les hauts revenus sans permettre aux ménages modestes d'accéder à la propriété.

Le Conseil des Etats se saisit du dossier lors de la session de printemps. Le contenu des débats est programmé. Il offrira une plaisante inversion des rôles. Les partisans des initiatives, ou d'un éventuel contre-projet, montreront comme il est souhaitable, social et légitime d'être propriétaire de son foyer. A ces sentiments généreux, la gauche opposera les arguments froidement techniques du gouvernement sur l'inefficacité des mesures proposées.

Anita Thanei ⁴, socialiste zurichoise et présidente de l'Asloca alémanique suggère une sorte de contre-projet social, le

développement des coopératives d'habitation. Loger dans un bâtiment coopératif est un statut hybride, entre ceux de locataire et de propriétaire. Il faudrait, demande la conseillère nationale, rétablir les subventions fédérales directes aux logements sociaux prévues par la loi ⁵ et qui ont été supprimées pour raison d'économies.

L'idée coopérative n'est pas neuve. Elle est née pour venir en aide aux ouvriers de la révolution industrielle, exploités par «*Monsieur Vautour*», synonyme de propriétaire abusif dans la France du 19^e siècle. En Suisse, le mouvement démarre vraiment après la première guerre mondiale. Il contrôle aujourd'hui 160'000 logements, soit 5% du marché. On en compte 20'000 en Suisse romande ⁶, dont 11'800 dans le canton de Vaud et 5'900 à Genève.

Les coopératives d'habitation se conçoivent comme la troisième voie ⁷ entre propriétaire et locataire. Mais elles représentent une force dispersée en 1'500 sociétés. L'Association suisse pour l'habitat, qui les fédère, offre des conseils juridiques, des cours de formations et des experts. Elle gère une centrale

d'émission pour prélever des fonds à des conditions avantageuses. Avec les autres maîtres d'œuvre d'utilité publique, elle pilote «fédérhabitation ⁸ » qui intervient auprès des autorités fédérales, cantonales et communales.

Ce lobby peut compter certains succès à son actif, spécialement dans les cantons. Mais il n'a pas le poids de celui des propriétaires. Les demandes de subventions fédérales restent souvent lettre morte ⁹. Le récent crédit-cadre ¹⁰ de 1,4 milliard pour l'encouragement de l'offre de logements, que seul le groupe UDC a rejeté, ne doit pas faire illusion. Il s'agit seulement d'une garantie d'emprunt qui ne coûte pas un centime à la caisse fédérale.

Avec une offre de 5% de logements, la troisième voie coopérative n'est pas à dédaigner. Pour devenir un grand promoteur capable d'influencer le marché plombé par la pénurie, la fédération de 1'500 sociétés pourrait s'inspirer du vaste regroupement effectué depuis les années 60 par les coopératives de consommation. Avec l'efficacité que l'on sait.